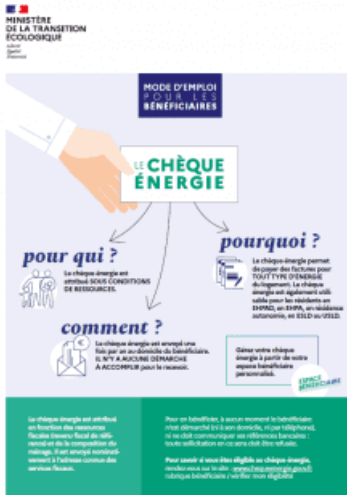


Utilisez votre chèque énergie !

Le chèque énergie est une aide au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources.



Si vous êtes éligible, vous recevrez automatiquement votre chèque énergie, à votre nom, par courrier chez vous (il vous est envoyé à la dernière adresse que vous avez indiquée à l'administration fiscale). Face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, en particulier de l'électricité et du gaz, l'envoi des chèques énergie d'une valeur unique de 100 € a eu lieu en décembre 2021. À compter d'avril, les chèques 2022 seront d'une valeur de 48 € à 277 €.

<http://www.youtube.com/watch/JNYZU1fdI40>
Infos pratiques

Pour tous renseignements contactez le [CCAS](http://www.ccas.org) au 01 64 67 52 34 ou la [Maison des droits](http://www.maison-des-droits.org) au 01 87 06 58 80.

Liens utiles
[Toutes les informations sur le site du gouvernement](http://www.chèqueenergie.gouv.fr)